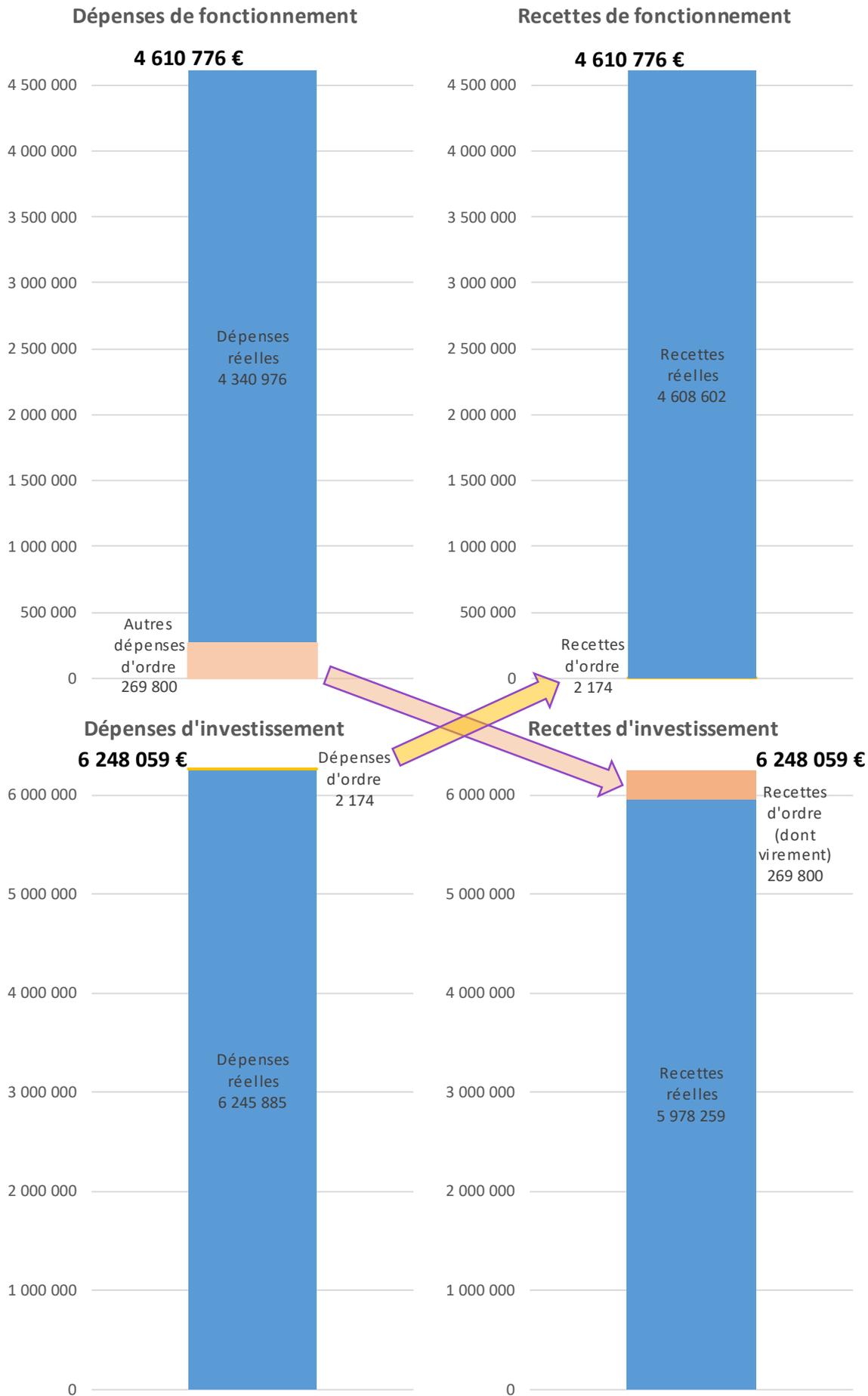




**Document de présentation synthétique
du budget primitif 2024
de la ville de Mourmelon-le-Grand
et de son budget annexe**

Budget principal - Vue générale du budget primitif 2024 - Graphique



Budget principal - Vue générale du budget primitif 2024

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	4 340 976	Recettes réelles	4 608 602
Virement	0	Recettes d'ordre	2 174
Autres dépenses d'ordre	269 800		
Dépenses propres à l'exercice 2024	4 610 776	Recettes propres à l'exercice 2024	4 610 776
Reports 2023	0	Reports 2023	0
Déficit 2023	0	Excédent 2023	0
Total des dépenses	4 610 776	Total des recettes	4 610 776
Section de fonctionnement votée en suréquilibre	0		
Excédent 2024 prévisionnel (hors excédent reporté)	0		
Autofinancement des investissements en 2024	269 800		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	6 245 885	Recettes réelles	5 978 259
Dépenses d'ordre	2 174	Affectation	0
		Recettes d'ordre (dont virement)	269 800
Dépenses d'ordre patrimoniales	0	Recettes d'ordre patrimoniales	0
Dépenses propres à l'exercice 2024	6 248 059	Recettes propres à l'exercice 2024	6 248 059
Reports 2023	0	Reports 2023	0
Déficit 2023	0	Excédent 2023	0
Total des dépenses	6 248 059	Total des recettes	6 248 059

Le projet de budget primitif 2024 est principalement construit, comme ce fut le cas à partir du budget 2022, pour ce qui est des prévisions de dépenses, sur la base d'enveloppes financières allouées à des missions qui se substituent aux gestionnaires de crédits. Chaque mission représente, en fait, à la fois un périmètre politique et un service : l'élu et l'agent en charge de la mise en œuvre de projets et d'actions relevant de leur compétence, évaluent et sollicitent les crédits dont ils estiment avoir besoin pour concrétiser ces projets et actions, crédits qui leur sont ou non attribués, parfois réduits ou augmentés, dans le cadre d'entretiens budgétaires.

Ces enveloppes constituent en cours d'année la limite des dépenses pouvant être engagées et mandatées par les responsables des missions.

Ces dernières sont présentées ci-dessous, avec l'enveloppe budgétaire globale qu'il est proposé de leur allouer, ainsi que les projets et actions qu'elles comprennent. L'enveloppe est globale dans la mesure où elle intègre des crédits de dépenses de fonctionnement et des crédits de dépenses d'investissement.

Comme cela a été mentionné en 2022, l'idée est de mettre en exergue davantage l'objectif de la dépense, et moins sa nature. En d'autres termes, la vision du budget se veut être plus politique et opérationnelle que comptable.

*

Il convient de préciser que les enveloppes des missions ne comprennent pas les charges de personnel (chapitre 012 du budget), mais seulement les charges à caractère général (chapitre 011), les autres charges de gestion courante (chapitre 65, à l'exception des indemnités versées aux élus) et les charges spécifiques (chapitre 67).

Il convient également de rappeler que les recettes issues de la gestion des services et du domaine (chapitre 70), c'est-à-dire celles générées par les tarifs fixés par le conseil municipal ou le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée, sont relativement faibles au regard du produit provenant des impôts et taxes (chapitre 73) ou des dotations de l'Etat (chapitre 74).

*

* *

A. Les crédits de dépenses et de recettes affectés aux missions opérationnelles

I. Urbanisme et cadre de vie

A. Urbanisme

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à l'urbanisme, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 869 995 € (925 616 € au BP 2023).

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Instruction des ADS (participation à Châlons Agglo) : 19 995 € (25 616 € au BP 2023)
- Acquisition de terrains au titre des réserves foncières : 850 000 € (900 000 € au BP 2023)

Il n'y a aucune recette.

B. Cadre de vie

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer au cadre de vie, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 274 645 € (279 075 € au BP 2023).

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

1^{er} groupe d'actions et projets : 4 625 € (7 500 € au BP 2023)

- Adhésion au CNVVF : 225 €
- Concours communal des maisons fleuries : 2 500 € (4 500 € au BP 2023)
- Aide à l'achat de composteurs et récupérateurs d'eau de pluie : 200 €
- Achat d'illuminations de Noël et de fournitures de décoration : 1 700 € (3 000 € au BP 2023)

2nd groupe d'actions et projets : 270 020 € (261 575 € au BP 2023)

- Aménagement du lotissement Buisson Filot II : 196 820 € (220 000 € au BP 2023). Le crédit 2023 est largement « reporté » en 2024.
- Fleurissement de la commune : 46 800 € (25 375 € au BP 2023)
- Réparation ou implantation d'aires de jeux : 12 000 € (6 800 € au BP 2023)
- Location de l'arbre à papillon (illumination du sapin de Noël) : 4 400 € (4 400 € au BP 2023)
- Subvention des façades : 10 000 € (5 000 € au BP 2023)

Il n'y a aucune recette.

II. Culture et animation

A. Événementiel

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer pour l'événementiel, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 268 750 € (265 353 € au BP 2023).

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Saison culturelle : 101 371 € (103 294 € au BP 2023)
- Événementiel : 19 204 € (18 599 € au BP 2023)
- Fonctionnement du service culturel et autres crédits gérés : 7 460 € (10 760 € au BP 2023)
- Subventions aux associations non sportives : 62 000 €, dont 2 000 € pour le financement des Jeux inter-villages (57 100 € au BP 2023)
- Achat ou renouvellement d'équipements : 78 715 €, dont 75 000 € pour le remplacement du matériel de sonorisation au CCN III (75 600 € au BP 2023)

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 38 510 € (38 770 € au BP 2023).

B. Médiathèque

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la médiathèque, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 26 122 € (41 110 € au BP 2023, lequel prévoyait le renouvellement des ordinateurs de la salle informatique et des agents à hauteur de 13 500 €).

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Animations : 5 558 € (4 440 € au BP 2023)
- Achat d'alimentation pour la cafétéria : 250 € (250 € au BP 2023)

- Achat de fournitures courantes : 850 € (700 € au BP 2023)
- Acquisition de livres, CD, DVD et abonnements à des magazines : 15 754 € (17 755 € au BP 2023)
- Maintenance et entretien de la machine à café : 245 € (245 € au BP 2023)
- Matériel d'animation (jeux de société) : 500 € (400 € au BP 2023)
- Maintenance du logiciel Orphée : 1 400 € (1 500 € au BP 2023)
- Droits SACEM, SPRE et SACD : 1 500 € (1 400 € au BP 2023)
- Achat de mobilier (étagère) : 65 € (920 € au BP 2023)

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 1 250 € (1 000 € au BP 2023).

III. Sport

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer au sport, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 63 370 € (66 830 € au BP 2023).

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Fonctionnement du service (maintenance du logiciel de contrôle d'accès, matériel...) : 10 000 € (7 750 € au BP 2023)
- Subventions aux associations sportives : 38 120 € (43 030 € au BP 2023, dont 2 000 € pour le financement des Jeux inter-villages, subvention gérée en 2024 par l'événementiel)
- Organisation de *Sport en famille* : 8 500 € (9 400 € au BP 2023)
- Célébration des *Méritants sportifs* : 3 250 € (4 450 € au BP 2023)
- Animations sportives diverses : 200 €
- Exposition pour les Jeux Olympiques : 3 300 € (2 200 € au BP 2023 pour l'organisation de *Terre de Jeux*)

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 500 € au titre des activités Séniors (aucune recette dans les budgets précédents).

IV. Jeunesse et service à la population

A. Jeunesse

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la jeunesse, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 51 425 € (56 650 € au BP 2023).

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

- Fonctionnement du service (maintenance du logiciel Inoé, formation des animateurs, matériel...) : 14 550 € (14 700 € au BP 2023)
- Organisation des ALSH : 36 875 € (41 950 € au BP 2023, dont 14 400 € pour les ALSH des petites vacances et 27 550 € pour les ALSH des grandes vacances)

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 67 000 € (59 462 € au BP 2023). Elles concernent les centres de loisirs. Il sera utilement mentionné qu'elles ne sont pas supérieures au prix de revient de ces centres, puisque les crédits de dépenses de 51 425 € alloués à la jeunesse n'intègrent pas les charges de personnel dédiées à leur organisation et à leur fonctionnement.

B. Service à la population

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer au service à la population, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 79 318 €. Ce service intègre dorénavant une mission qui n'avait jamais été définie auparavant et pour laquelle aucun crédit n'était alloué alors que des dépenses étaient réalisées (Vie citoyenne : état civil, élections, affaires funéraires...), mais il intègre aussi des nouvelles missions apparues en 2023 (Relais Petite Enfance, Titres sécurisés, France Services).

Les actions et les projets sont mentionnés ci-dessous :

1^{er} groupe d'actions et projets (personnes âgées) : 19 430 € (20 810 € au BP 2023)

- Organisation du *Repas des aînés* : 7 980 € (9 110 € au BP 2023)
- Organisation du *Voyage des aînés* : 4 590 € (4 590 € au BP 2023)
- Organisation du *Colis des aînés* : 4 460 € (4 460 € au BP 2023)
- Organisation des *Après-midis récréatives* : 2 400 € (2 650 € au BP 2023)

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 1 170 € (1 300 € au BP 2023).

2^{ème} groupe d'actions et projets (vie citoyenne) : 44 420 €

- Etat civil : 14 450 €
- Elections : 520 €
- Affaires funéraires : 29 450 € (dont 20 000 € pour une prestation de relève de sépultures et 8 500 € pour l'achat de cavurnes)

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 5 300 € : 5 000 € au titre des redevances versées par les bénéficiaires de concessions et 300 € de dotation de l'Etat pour couvrir les frais d'organisation des élections.

3^{ème} groupe d'actions et projets (Relais Petite Enfance) : 12 500 €

- Fonctionnement du service : 3 500 €
- Acquisition de mobiliers, d'équipements informatiques, d'un téléphone mobile, de jeux et d'outils de motricité, etc. : 9 000 €

Aucune recette n'est inscrite au stade du budget primitif 2024, au motif que la convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales n'est pas encore signée et qu'en conséquence le financement de cet organisme n'est pas certain et exigible à ce jour. Mais dès que la convention sera conclue, une subvention pourra être inscrite au budget supplémentaire ou à l'occasion du vote d'une décision modificative. La subvention de fonctionnement sera égale à 43% des charges de personnel (pour un poste à temps-plein au plus), charges plafonnées à 65 147 €, soit une aide maximale de 28 013,21 €. Pour mémoire, les charges de personnel ne sont pas rattachées à la mission Relais Petite Enfance, mais aux Ressources Humaines. Dès lors, la subvention de la Caisse d'allocations familiales apparaît plus importante que le coût de la mission.

4^{ème} groupe d'actions et projets (titres sécurisés) : 500 €

- Achat de registres pour les cartes nationales d'identité et les passeports : 500 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 9 000 €. Elles représentent la subvention annuelle de l'Etat censée compenser le coût de fonctionnement du service des titres sécurisés.

Là encore, pour mémoire, les charges de personnel ne sont pas rattachées à la mission Titres sécurisés, mais aux Ressources Humaines. Aussi, la subvention de l'Etat pourrait apparaître plus importante que le coût de la mission.

5^{ème} groupe d'actions et projets (France Services) : 2 468 €

- Fonctionnement du service : 2 000 €
- Acquisition d'une borne multimédia et d'une signalétique : 468 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 67 000 €. Elles représentent les financements versés par l'Etat (40 000 € au titre de 2024 et 15 000 € au titre de 2023) et par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (12 000 €). Encore une fois, pour mémoire, les charges de personnel ne sont pas rattachées à la mission France Services, mais aux Ressources Humaines. Aussi, ces subventions pourraient apparaître plus importantes que le coût de la mission.

V. Travaux et services techniques

A. Travaux

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer pour la réalisation des travaux, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 5 193 327 € (1 751 406 € au BP 2023). Cette enveloppe comprend tant les crédits de fonctionnement que ceux d'investissement.

Les principales actions et les principaux projets sont mentionnés ci-dessous :

- Etudes et lancement de la construction du complexe sportif : 4 118 000 €
- Etudes de géothermie au gymnase du Terme Hilaire : 44 200 €
- Remplacement du sol de l'accueil du pôle public et autres travaux : 81 180 € (dont 75 000 € pour le sol de l'accueil)
- Remplacement des planches de rive et mise aux normes électriques à l'Espace Léon Bourgeois : 15 500 €
- Schéma directeur « énergie », audit et pré-diagnostic énergétiques, d'une part, et schéma directeur « solaire », d'autre part : 36 600 €
- Remplacement et réparation de bornes incendie : 15 400 €
- Maintenance du stade municipal (régénération hivernale du terrain, engrais) : 9 700 €
- Travaux de voirie : 29 700 €
- Signalisation horizontale et verticale sur les voies publiques : 16 000 €
- Remplacement de l'éclairage public : 275 760 €
- Divers travaux d'entretien sur les bâtiments publics : 42 250 €
- Construction d'un espace de stockage au centre culturel Napoléon III : 87 290 €
- Démolition des bâtiments situés 15, 18 et 19 rue du Général Gouraud : 255 247 €
- Divers travaux dans les logements sis 14 place Léon Bourgeois : 11 200 €
- Réalisation d'un « pump track » : 150 000 €

S'agissant des prévisions de recettes, elles sont de 439 668 €. Elles correspondent aux seules subventions certaines et exigibles, c'est-à-dire aux subventions notifiées, qui sont les suivantes :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) relative à la 1^{ère} tranche (démolition) de la construction du complexe sportif : 120 000 €
- Subvention de la région relative à la 1^{ère} tranche (démolition) de la construction du complexe sportif : 120 000 €
- Fonds « Chêne » (FNCCR) relatif au schéma directeur « énergie » et au schéma directeur « solaire » : 15 825 €

- Subvention de la région relative au schéma directeur « énergie » et au schéma directeur « solaire » : 34 373 €
- Subvention Lum'ACTE (FNCCR) relative au schéma directeur d'aménagement lumineux : 2 910 €
- Subvention de la région relative au schéma directeur d'aménagement lumineux : 5 820 €
- Fonds vert (Etat) relatif à la démolition des bâtiments situés 15, 18 et 19 rue du Général Gouraud : 70 391 €
- Subvention de la région relative à la démolition des bâtiments situés 15, 18 et 19 rue du Général Gouraud : 70 349 €

B. Services techniques

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer aux services techniques, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 516 967 € (494 260 € au BP 2023).

Il est rappelé que les crédits ainsi ouverts ont pour objet, par exemple, la maintenance des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de fioul les concernant, la maintenance des aires de jeux ou encore de l'éclairage public, hors éventuelles réparations, l'entretien et d'une manière générale l'exploitation des espaces verts, ainsi que l'acquisition des matériels et outillages pour le centre technique municipal.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Equipements de protection individuelle des agents : 4 700 € (4 700 € au BP 2023)
- Produits d'hygiène et d'entretien : 12 850 € (8 000 € au BP 2023)
- Propreté urbaine : 11 200 € (10 400 € au BP 2023)
- Acquisition de matériels : 5 730 € (43 540 € au BP 2023)
- Entretien, réparations, carburant et location de véhicules : 42 370 € (35 210 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement du centre technique municipal : 24 300 € (16 560 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement du pôle public : 89 147 € (81 120 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement du CCN III : 45 205 € (35 160 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement de la salle Louisiane : 16 180 € (10 250 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement de l'église Saint Laurent : 12 360 € (16 030 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement du gymnase du Terme Hilaire : 99 990 € (88 450 € au BP 2023)
- Maintenance du club house au stade municipal : 430 € (450 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement du stade municipal : 13 930 € (12 800 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement de l'Espace Léon Bourgeois : 43 875 € (37 250 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement des logements communaux : 17 450 € (14 850 € au BP 2023)
- Maintenance de la pompe à chaleur de la Maison Droz : 600 € (300 € au BP 2023)
- Fonctionnement du hangar dit Martin : 280 € (240 € au BP 2023)
- Eclairage public (maintenance de l'éclairage, montage et démontage des illuminations de Noël, consommation d'électricité) : 52 200 € (56 000 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et fonctionnement des toilettes publiques : 1 700 €
- Maintenance et fonctionnement de la vidéoprotection : 5 600 €
- Maintenance de la défense incendie : 3 630 € (3 630 € au BP 2023)
- Maintenance et entretien des défibrillateurs : 1 800 € (1 750 € au BP 2023)
- Espaces verts et espaces publics (eau et pavoisement) : 550 €
- Espaces verts et espaces publics (désinsectisation et dératisation) : 2 300 € (2 250 € au BP 2023)
- Consommation d'électricité des bornes dédiés aux forains : 1 200 € (1 200 € au BP 2023)
- Fonctionnement du cimetière (eau et pavoisement) : 200 € (170 € au BP 2023)
- Maintenance, entretien et réparations des aires de jeux : 7 190 € (6 170 € au BP 2023)

Il peut être noté, à toutes fins utiles, que le coût d'exploitation du gymnase Saint-Martin n'apparaît plus au budget primitif 2024. Le dernier coût prévisionnel calculé en année pleine était celui de l'année 2022 : le crédit était alors de 15 930 €. En 2023, un crédit de 7 200 € avait été inscrit au budget primitif, représentant moins de six mois d'exploitation.

Il n'y a aucune recette.

VI. Police municipale

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la police municipale, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 4 640 € (3 100 € au BP 2023).

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Vêtements : 900 €
- Hébergement et maintenance du logiciel LOGITUD : 1 840 € (dont 760 € au titre de l'exercice 2024 et 1 080 € au titre de « restes à réaliser » 2023)
- Location du mât d'éclairage du marché des producteurs : 600 €
- Stérilisation des chats errants : 1 200 €
- Matériel funéraire (sceau pour scellés de cercueil) : 100 €

Il n'y a aucune recette.

VII. Politique de la ville

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la politique de la ville, dans le cadre du projet de budget primitif 2024, s'élève à 29 616 € (45 000 € au BP 2023). Il est rappelé que la politique de la ville est circonscrite aujourd'hui au programme *Petites villes de demain*.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Schéma de redynamisation du commerce : 14 616 €
- Etude sur l'adéquation des besoins et de l'offre en matière de logement : 15 000 €

Ces crédits avaient déjà été inscrits au budget l'an dernier, mais les études n'ont pas été lancées.

Il n'y a aucune prévision de recettes. Celles provenant des subventions seront inscrites lorsqu'elles auront été notifiées.

VIII. Moyens généraux

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer aux moyens généraux, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 77 528 € (72 340 € au BP 2023). Il convient de préciser que les frais de télécommunication, qui étaient rattachés aux moyens généraux dans le budget primitif 2023 à hauteur de 19 000 €, sont intégrés à l'informatique dans le budget primitif 2024. En conséquence, en tenant compte de cette situation, il faut considérer que les crédits alloués aux moyens généraux passent de 53 340 € en 2023 à 77 528 € en 2024, soit une hausse de 24 188 € ayant pour principale origine l'augmentation des primes des assurances.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Assurances (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique) : 42 708 € (21 700 € au BP 2023)
- Fonctionnement de l'administration générale (fournitures administratives et frais d'affranchissement) : 24 700 €
- Divers (cotisation à l'Association des Maires de la Marne, abonnements à des revues professionnelles, provision pour indemnités éventuelles de personnes dans le cadre de dommages dont la commune serait responsable) : 10 120 € (5 640 € au BP 2023)

Il n'y a aucune recette.

IX. Informatique

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à l'informatique, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 114 855 € (35 840 € au BP 2023). Comme signalé précédemment, les frais de télécommunication, qui étaient rattachés aux moyens généraux dans le budget primitif 2023, sont à nouveau intégrés à l'informatique dans le budget primitif 2024. En conséquence, en tenant compte de cette situation, il faut considérer que les crédits alloués à l'informatique auraient été de 54 840 € en 2023, s'ils avaient intégré les frais de télécommunication de 19 000 € prévus l'an dernier.

Les postes de dépenses sont mentionnés ci-dessous :

- Maintenance, hébergement et autres prestations : 68 155 €, dont des crédits correspondant à des « restes à réaliser » 2023 relatifs aux prestations d'externalisation des serveurs et des données dans le Cloud et aux formations dispensées aux agents (34 340 € au BP 2023)
- Téléphonie : 28 200 €, dont des crédits correspondant à des « restes à réaliser » 2023 (19 000 € au BP 2023)
- Acquisition de nouveaux matériels de téléphonie : 18 000 € (dont 16 440 € de crédits correspondant à des « restes à réaliser » 2023 et 1 560 € de provision)
- Renouvellement ou acquisition de matériels informatiques : 500 € à titre de provision (1 500 € au BP 2023 à titre de provision)

Il n'y a aucune recette.

X. Communication et relations institutionnelles

L'enveloppe budgétaire qu'il est proposé d'allouer à la communication, dans le cadre du budget primitif 2024, s'élève à 21 580 € (14 226 € au BP 2023). La hausse trouve principalement son origine dans le crédit octroyé au magazine municipal, qui passe de 9 250 € à 12 500 € et dans les crédits inscrits au titre des réceptions institutionnelles à hauteur de 3 950 €, alors qu'ils étaient jusqu'en 2023 supportés par l'événementiel.

Il n'y a aucune recette.

B. Les autres principaux crédits de dépenses non affectés à des missions opérationnelles

I. Les charges de personnel

Les charges de personnel sont estimées, dans le cadre du budget primitif 2024, à 1 996 995 € (1 830 616 € au BP 2023).

II. Les indemnités versées aux élus et les cotisations liées

Les indemnités versées aux élus et les cotisations qui leur sont liées, sont estimées à 110 000 € (106 000 € au BP 2023).

III. Les attributions de compensation

Les attributions de compensation versées à la Communauté d'Agglomération sont à titre provisoire, dans l'attente de leur fixation définitive à la fin de l'année 2024, estimées à 570 585 €. Ce montant correspond aux attributions de compensation définitives votées en 2023.

IV. Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est prévu à hauteur de 116 134 €, comme les années précédentes.

Pour mémoire, le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, un maintien des ressources malgré la suppression de la taxe professionnelle, ressources qui s'avèrent ainsi identiques à celles perçues avant la réforme. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.

V. Les crédits d'ajustement

Lorsque des dépenses, prévues au profit des différentes missions, s'avèrent supérieures aux crédits qui leur ont été octroyés, en raison soit d'une sous-estimation de coûts, soit d'une inflation d'autres, soit d'un besoin revu légèrement à la hausse, il peut être fait appel à des crédits dits d'ajustement alloués à la mission Finances. C'est ainsi qu'en 2022, ces crédits ont permis rapidement et avec souplesse de faire face à la flambée de certains prix, tels ceux de l'énergie.

La mission Finances « ouvre les vannes » généralement a posteriori, sans juger de l'opportunité de la dépense et sans disposer du pouvoir de la bloquer, surtout qu'elle peut être souvent déjà engagée (ex. : paiement des factures d'électricité).

Concrètement, des virements de crédits sont opérés de la mission Finances vers une mission en ayant besoin. Ce dispositif constitue une « soupape » permettant de débloquer certaines situations, face aujourd'hui à un « verrouillage » des crédits plus stricte qu'auparavant, alors que la seule limite était celle des crédits votés par chapitre budgétaire, chapitre dans lesquels les

gestionnaires pouvaient engager des crédits au-delà de ceux qui leur étaient attribués ; étant précisé bien entendu que ces engagements de dépenses étaient toujours validés préalablement ou demandés directement par des élus, qui disposent seuls du pouvoir de signer des marchés ou des bons de commande.

L'objectif, comme cela fut précisé dans le rapport de présentation du budget primitif 2023, était toutefois de réduire progressivement, au fil des années, cette « soupape », au fur et à mesure que de nouvelles méthodes de préparation budgétaire allaient être mises en place.

Ces crédits d'ajustement étaient globalement, en section de fonctionnement, de 90 062 € au budget primitif 2023. Pour ce qui est du budget primitif 2024, ils seront de 45 149 €. C'est la hausse de 5,5% des taux d'imposition, que le conseil municipal pourra adopter dans le cadre de l'affaire n° 3, qui permettra d'avoir cette marge de manœuvre qui ne représente finalement qu'environ 1% des recettes réelles de fonctionnement ; le produit supplémentaire issu de l'augmentation des taux étant de 58 784 €.

S'agissant de la section d'investissement, un crédit pour dépenses imprévues était inscrit à hauteur de 5 000 € au budget primitif 2023 et 10 000 € au budget primitif 2022. Au-delà du fait que ce type de crédits n'existe plus dans le cadre de la nomenclature M. 57, qui oblige le vote d'une autorisation de programme dédiée aux dépenses imprévues, il convient de noter qu'aucun crédit d'ajustement n'a été inscrit en section d'investissement dans le budget primitif 2024. Toute dépense imprévue résultant d'un besoin non exprimé ou d'un coût plus élevé, impliquera le redéploiement de crédits d'une mission (ex. : travaux ou sport) vers une autre (ex. : informatique ou médiathèque).

C. Les principaux crédits de recettes non affectés à des missions opérationnelles

I. Les impôts et taxes

Le produit des impôts directs locaux (article 73111) est estimé à 1 156 784 € (1 069 000 € au BP 2023). Cette estimation est faite sur la base d'une revalorisation des bases d'imposition de 3,9% et d'une hausse des taux d'imposition de 5,5%. Pour mémoire, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 décembre 2023, le conseil avait pris acte d'une augmentation des taux comprise entre 5% et 7%.

II. Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat sont estimées globalement à 2 617 000 €, c'est-à-dire quasiment au même niveau que celles de l'année 2023, selon la décomposition suivante :

- - Dotation forfaitaire : 1 200 000 €
- - Dotation de solidarité rurale : 707 000 €
- - Dotation de solidarité urbaine : 620 000 €
- - Dotation nationale de péréquation : 90 000 €

*
* *

Budget annexe des cellules commerciales et artisanales - Vue générale du budget primitif 2024

Section de fonctionnement			
Dépenses réelles	103 710	Recettes réelles	211 030
Virement	0	Recettes d'ordre	38 430
Autres dépenses d'ordre	145 750		
Dépenses propres à l'exercice 2024	249 460	Recettes propres à l'exercice 2024	249 460
Reports 2023	0	Reports 2023	0
Déficit 2023	0	Excédent 2023	0
Total des dépenses	249 460	Total des recettes	249 460
Section de fonctionnement votée en suréquilibre	0		
Excédent 2024 prévisionnel (hors excédent reporté)	0		
Autofinancement des investissements en 2024	145 750		

Section d'investissement			
Dépenses réelles	49 140	Recettes réelles	120 000
Dépenses d'ordre	38 430	Affectation	0
		Recettes d'ordre (dont virement)	145 750
Dépenses d'ordre patrimoniales	0	Recettes d'ordre patrimoniales	0
Dépenses propres à l'exercice 2024	87 570	Recettes propres à l'exercice 2024	265 750
Reports 2023	0	Reports 2023	0
Déficit 2023	0	Excédent 2023	0
Total des dépenses	87 570	Total des recettes	265 750
Section d'investissement votée en suréquilibre	178 180		

S'agissant de la section de fonctionnement, les postes de dépenses réelles pouvant être signalés sont les suivants :

- Entretien et maintenance des cellules : 5 250 € HT
- Déplacement d'un merlon : 3 500 € HT
- Honoraires pour actions précontentieuses ou contentieuses : 8 000 € HT
- Taxes foncières et taxes d'enlèvement des ordures ménagères : 26 600 € (les entreprises locataires reversent à la commune le montant équivalent aux taxes relatives à la cellule qu'elles occupent, mais il demeure à la charge de la collectivité les quotes-parts de taxes portant sur les cellules vacantes temporairement ou de façon plus permanente)
- Créances éteintes (probabilité élevée) : 55 360 € (loyers et charges impayés par l'entreprise DGM Maintenance et Services, qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire)

Les dépenses d'ordre sont constituées des seules dotations aux amortissements pour 145 750 €. Ces dotations étaient jusqu'en 2023 de l'ordre de 67 000 €. Elles intègrent depuis l'exercice 2024 l'amortissement des trois cellules constituant la 3^{ème} tranche de la zone d'activité.

Les principaux postes de recettes réelles et mixtes sont les suivants :

- Revenus provenant des loyers des cellules : 124 040 € HT
- Reversement par les locataires du montant équivalent aux taxes : 16 185 €
- Subvention du budget principal en vue d'équilibrer la section de fonctionnement : 15 435 €
- Reprise de la provision constituée en 2023 pour le risque de créances impayées (loyers et charges dus par l'entreprise DGM Maintenance et Services) : 55 360 €

Les recettes d'ordre, de 38 430 €, sont constituées du transfert des quotes-parts de subventions perçues pour la construction des cinq cellules constituant la 2^{ème} tranche de la zone d'activité,

mais aussi à compter de l'exercice 2024, le transfert des quotes-parts de subventions perçues pour la construction des trois cellules constituant la 3^{ème} tranche de cette zone.

S'agissant de la section d'investissement, les postes de dépenses réelles pouvant être signalés sont les suivants :

- Remplacement des éclairages extérieurs des cinq cellules constituant la 2^{ème} tranche de la zone d'activité : 1 000 € HT
- Provision pour travaux : 10 000 € HT
- Remboursement du capital de l'emprunt : 35 640 €
- Remboursement éventuel aux entreprises de leur dépôt de garantie : 2 500 €

Une dépense d'ordre de 38 430 € est prévue. Il s'agit du transfert des quotes-parts de subventions précédemment évoqué.

Les recettes réelles sont constituées du seul produit prévisionnel de cession des terrains de la 3^{ème} tranche de la zone d'activité, pour un montant total de 120 000 €. Pour mémoire, un compromis de vente a été signé le 11 juillet 2023 avec M. Gabriel ECKLY, cogérant de la SARL EMPREINTES, laquelle souhaite implanter un crématorium animalier. La vente pourrait être conclue avant la fin du printemps 2024, lorsque toutes les autorisations d'installation du bâtiment et d'exploitation de l'activité, autorisations principalement d'impact environnemental, auront été octroyées. Le produit de cette cession représenterait 35 112 € HT.

Une recette d'ordre de 145 750 € est prévue. Il s'agit de la dotation aux amortissements précédemment évoquée.

*
* *